

PIÈCES A JOINDRE

- Une photo d'identité est nécessaire si vous ne possédez pas de carte KorriGo
- Si vous êtes **demandeur d'emploi** non indemnisé ou indemnisé dans la limite de 80% du SMIC ou bénéficiaire de l'**ASS**, la photocopie de :
 - Votre carte nationale d'identité ou votre passeport ou votre titre de séjour
 - Votre attestation d'inscription de demandeur d'emploi (de plus de 4 mois)
 - Votre dernier avis de paiement détaillé de moins de 2 mois
 - Votre notification d'ouverture de droits (ou de rejet), datée de moins de 2 mois
- Si vous êtes **bénéficiaire de l'ADA** (hébergé dans un centre agréé ou pas) :
 - Votre pièce d'identité (ou récépissé de dépôt de la demande d'asile)
 - Votre attestation d'hébergement émise par le centre d'accueil agréé ou votre dernier avis de paiement de moins de 2 mois
- Si vous êtes bénéficiaire du **RSA sans complément d'activité** ou de l'**AAH** :
 - Votre carte nationale d'identité ou votre passeport ou votre titre de séjour
 - Votre dernier avis de paiement détaillé de moins de 2 mois versé par la CAF/MSA
- Si vous êtes bénéficiaire de l'**ASPA** :
 - Votre carte nationale d'identité ou votre passeport ou votre titre de séjour
 - Votre attestation de paiement ventilée de moins de 2 mois
- Si vous êtes en **contrat d'insertion** (PACEA, CUI, CDDI) ou en **Stage rémunéré par le Conseil régional de Bretagne** :
 - Votre carte nationale d'identité ou votre passeport ou votre titre de séjour
 - Votre contrat d'insertion en cours ou votre convention de stage, validée par le Conseil Régional de Bretagne